Compte-rendu

MARDI 30 MAI 2023 | Ambrières-les-Vallées

« Face aux pénuries d'eau, quels leviers pour réduire les besoins en eau dans les espaces verts et les bâtiments ? »





EN BREF

Le 30 mai 2023, une vingtaine d'élus et d'agents de communes mayennaises se sont retrouvés pour un temps de partage et d'échange de pratiques autour du thème « Face aux pénuries d'eau, quels leviers pour réduire les besoins en eau dans les espaces verts et les bâtiments ?». Cette rencontre était organisée par le Réseau des collectivités, en partenariat avec le Département de la Mayenne, et le SAGE Mayenne.

Cet évènement avait pour objectifs de répondre aux questions :

- > Quels sont les enjeux liés à l'eau en Mayenne ?
- > Quelles sont les actions pour économiser de l'eau à l'échelle de la commune ?
- > Comment gérer les espaces verts de manière économe ?
- > Quels sont les exemples d'actions, essais, retours d'expériences, conseils à partager ?

Après avoir été accueillis Guy Ménard, Maire d'Ambrières-les-Vallées, et Louis Michel, président de la commission Environnement du Conseil départemental de la Mayenne, les participants ont débuté les échanges. Alexis Robert, hydrogéologue au Conseil départemental de la Mayenne, a rappelé les enjeux pour les territoires de la préservation de la ressource en eau, en lien avec le dérèglement climatique. Cyril Demeusy, de la DDT 53 a précisé les modalités de l'arrêté cadre sécheresse. La rencontre s'est ensuite poursuivie avec des témoignages sur des retours d'expérience en matière de préservation de la ressource en eau des communes d'Ambrières-les-Vallées et de Chémeré-le-Roi.
Enfin, les participants ont réalisé une rapide visite des abords de la salle des fêtes.

Action « Mise en Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable » financé par

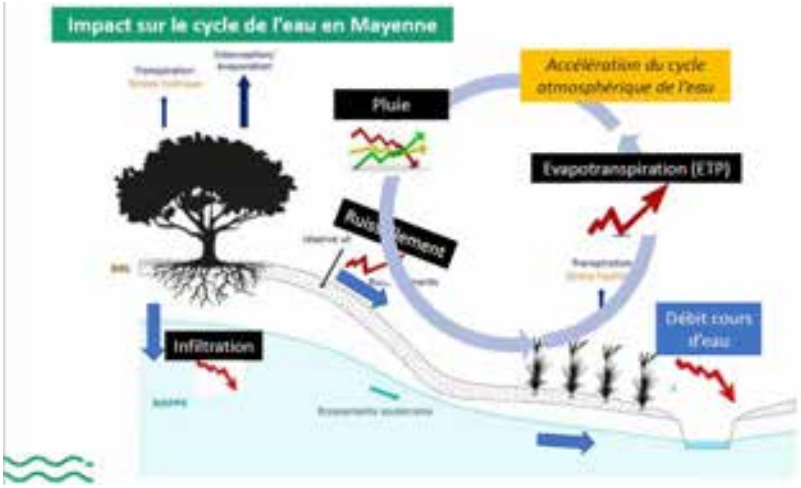
Rencontre organisée par

Louis Michel, président de la commission Environnement du Conseil départemental accueille les participants. Il précise que cette rencontre s'inscrit dans le cadre des actions du SAGE Mayenne Celle-ci a été préparée en partenariat avec le Réseau des collectivités, le Département et le SAGE Mayenne.

Les enjeux de la préservation de la ressource en eau

Alexis Robert, hydrogéologue au Conseil départemental de la Mayenne, débute sa présentation en rappelant les principes du cycle de l'eau en distinguant le petit cycle de l'eau et le grand cycle de l'eau. L'hydrologie en Mayenne est contrastée, avec des écarts très importants de débits entre l'hiver et l'été.
Les étiages des différentes rivières de la Mayenne sont marqués à très marqués.
Concernant les différents usages de l'eau, une étude a été réalisée en 2020 pour la Mayenne et est en cours de mise à jour à l'échelle du SAGE. Les premiers éléments ont permis d'identifier que les prélèvements bruts à l'année sont de l'ordre de 50 Mm^3 tous usages confondus, soit 140 000 m^3/jour en moyenne issus à 60% des eaux de surface. Les prélèvements nets à l'année, prenant en compte les rejets de stations d'épurations, représentent, quant à eux, 28 Mm^3, soit 77 000 m^3/jour en moyenne. L'élevage, l'évaporation des plans d'eau et les besoins domestiques et des municipalités sont les 3 premiers besoins anthropiques.
L'évolution des besoins en eau potable en Mayenne connait une légère baisse depuis 2005. Plus précisément celle des particuliers diminue : tandis que celle des gros industriels augmente. L'objectif départemental est de réduire de 2Mm^3/an en 2025 par rapport à 2015.
A l'échelle du SAGE Mayenne, le prélèvement brut prédominant est celui de la consommation en eau potable.

Alexis Robert précise ensuite que le changement climatique impacte le cycle de l'eau notamment en accélérant le cycle atmosphérique de l'eau.
En Mayenne, cela se traduit par une diminution de la recharge des nappes, une diminution du débit d'étiage des cours d'eau, une modification de la répartition annuelle des précipitations et une augmentation de la durée des sécheresses.



Face à ces changements, il existe des pistes d'actions pour les collectivités :

- Réduire notre dépendance à l'eau, en **réduisant les prélèvements estivaux** de 30% en 2050, et en visant l'objectif du schéma départemental d'alimentation en eau potable : -2Mm^3 en 2025.
- Réaliser des **économies d'eau** dans les **différents usages** (domestiques, industriels, élevage, irrigation, gestion des plans d'eau).
- S'appuyer sur les **solutions « fondées sur la nature »** : conservation des sols agricoles, désimperméabilisation, trame bocagère et agroforesterie, zones humides, morphologie des cours d'eau.

Sur les bâtiments publics, les collectivités peuvent réaliser un **diagnostic de consommation des équipements**. Celui-ci permettra de mettre en place des actions ciblées, de communiquer auprès des habitants et d'évaluer et suivre les consommations.

Alexis Robert ajoute également qu'une **campagne de communication** « Ecod'eau Mayenne » est développée avec



> **Une plaquette** sur les écogestes et les matériels.
> **Des affiches** avec des versions spéciales (hébergements, espaces sportifs, écoles).
> **Des autocollants.**
> **Le guide « diagnostic bâtiments ».**

En matière d'espaces verts, les collectivités peuvent également agir en :

- choisissant des plants adaptés et peu consommateurs en eau,
- limitant des pertes en eau par paillage ou couverture végétale,
- évitant les plantes en pot pour privilégier des plantations en pleine terre,
- en utilisant les espaces verts pour infiltrer des eaux pluviales,
- en mettant des récupérateurs d'eau de pluie pour les usages adaptés (pour l'arrosage des espaces verts, pour le nettoyage des véhicules ou du matériel, pour la chasse des WC – *en respectant les précautions de sécurité conformément à l'arrêté du 20 août 2008*).

Alexis Robert illustre un exemple de "solution fondée sur la nature" avec la gestion durable et intégrée des eaux pluviales en rappelant l'importance d'infiltrer l'eau au plus près via des espaces verts.

Les participants échangent sur différents sujets suite à cette présentation.

> Les récupérateurs d'eau peuvent être un risque de détournement de l'eau. C'est pourquoi leurs mises en place doivent s'accompagner de baisse de consommation.
> Un participant partage l'expérience à la piscine de Gorron où il y a des réflexions pour récupérer les eaux de vidange de lavage pour les espaces verts (comme à Limoges). Le recyclage de l'eau est encore un enjeu et une contrainte complémentaire.

L'arrêté cadre sécheresse.

Cyril Demeusy, de la DDT 53, présente la situation hydrologique actuelle pour préciser ensuite les évolutions de l'arrêté cadre sécheresse 2023.
Il revient sur les données hydrologiques de l'année écoulée. La DDT 53 suit également le degré d'humidité des sols. Actuellement, la situation est presque à la normale mais des journées chaudes sans eau (comme ce début de mois de juin) peuvent rapidement entrainer une dégradation de la situation. La DDT valorise également de prévisions météo France de longue échéance : il est annoncé des températures plus élevées pour cet été.
Parallèlement à cela, le BRGM, fournit à la DDT des informations sur l'état des nappes souterraines. Actuellement les points de mesures ont un niveau proche de la normale.

Cyril Demeusy présente ensuite l'arrêté cadre sécheresse. Celui-ci dépend notamment du niveau de mesures de débit de 6 stations de référence, ainsi que celui du piézomètre de Ballots. En fonction des mesures, plusieurs niveaux de sécheresse sont établis :

> niveau de vigilance, incitant à une limitation volontaire des usages de l'eau,
> niveau d'alerte, fixant des mesures de limitation des usages,
> niveau d'alerte renforcée, fixant la suspension de certains usages,
> crise, interdisant certains usages non prioritaires.

Arrêté cadre sécheresse

Des mesures en fonction des seuils :

Vigilance	Communication pour inviter les utilisateurs et les usagers de l'eau à restreindre volontairement leur consommation.
Alerte	1 er niveau de restriction
Alerte renforcée	2 eme niveau de restriction
CRISE	

Dès lors que le débit de crise est atteint, « l'ensemble des prélèvements sont suspendus à l'exception de ceux répondant aux exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population »







Action « Mise en Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable » financé par

Rencontre organisée par

Plusieurs outils de communication sont utilisés pour faire connaitre ces évolutions et l'arrêté cadre sécheresse :

> https:/www/lamayenne.gouv.fr/
> http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp
> les réseaux sociaux.

Les échanges avec les participants précisent l'intervention de Cyril Demeusy :

> Les arrêtés cadre sont-ils définis en lien avec les autres départements pour les communes limitrophes ? Cyril Demeusy indique qu'il n'y a pas de travail par bassin, mais une harmonisation des seuils et des stations est réalisée. Sur certains territoires, hors de la Mayenne, il existe des arrêtés cadre interdépartementaux.
> Y-a-t-il des dérogations pour les arrêtés cadres ? Il y a beaucoup de demandes. Celles-ci doivent être publiées sur le site de l'Etat (qu'elles soient acceptées ou refusées).

Les témoignages

Ambrières-les-Vallées : une amélioration continue des pratiques depuis plusieurs années

Guy Ménard, maire d'Ambrières-les-Vallées, présente la commune (2 800 habitants). Celle-ci est traversée par la Varenne. La commune compte quelques entreprises, 4 terrains de football (4ha dont un terrain synthétique), 2 salles de sports, un dojo, et une piscine ouverte l'été. En matière de tourisme, la commune accueille plus de 10 000 visiteurs par an et dispose d'un camping. L'école compte 290 élèves et le collège 234. En termes de services, la commune dispose également d'un EHPAD et d'un pôle santé.

« Depuis plusieurs années, la municipalité s'est engagée dans la transition écologique. La gestion des espaces verts a donc été concernée par des changements de pratiques.
Ainsi, en lien avec les évolutions encouragées par le label Villes et villages fleuris, nous avons mis en place une gestion différenciée des espaces verts. Des massifs floraux, nécessitant des arrosages réguliers, ont été remplacés par des espaces engazonnés ou la plantation de vivaces (économie de 250 m^3). Sur les nouveaux aménagements, nous veillons à choisir des végétaux moins gourmands en eau, tout en respectant la typologie de nos paysages. Ces changements de pratiques offrent une esthétique cohérente, nous permettant ainsi d'être commune labellisée 3 fleurs.
De plus, de nouvelles pratiques sont mises en place par les services techniques. Par exemple, avec des cycles d'émondage sur différents sites, la location de broyeur pour avoir du paillage (une campagne de 8 jours a été réalisée en janvier dernier).
La commune a également fait le choix dès 2018 de ne plus arroser les terrains sportifs, soit une économie de 328 m^3 par an sur 2 terrains. En ce qui concerne la piscine, la commune a réalisé des travaux avec un changement de filtre et du système d'épuration. L'économie d'eau est importante : 4 000 m^3 en 2014 à 773 m^3 en 2022.
Autre espace d'économie d'eau : l'école avec l'installation de systèmes hydro-économes et des travaux d'entretiens, faisant ainsi baisser les consommations de 836 m^3 en 2014 à 718 m^3 en 2022 (alors que la surface a augmenté de 30%).
Au total, la commune a réduit sa consommation par 2 en passant de 6 549 m^3 en 2014 à 3 083 m^3 en 2022.
La commune rappelle également l'importance du lien et de la communication avec les habitants et les associations.
Plus récemment, la municipalité a également mené un travail sur un schéma directeur des eaux usées et pluviales dans le cadre de notre PLUi.

Enfin, lors des nouveaux aménagements, nous prenons désormais en compte la gestion intégrée des eaux pluviales avec notamment une infiltration à la parcelle. »

Cheméré-le-Roi : un diagnostic du patrimoine bâti de la commune

Jean-Luc Landelle, maire de Chémeré-le-Roi, présente sa commune (400 habitants)., qui compte notamment une école en RPI et une salle des fêtes.
En matière d'économie d'eau, Jean-Luc Landelle partage que le prix de l'eau étant réduit, faire des économies d'eau ce n'est pas faire des économies d'argent. Il est également nécessaire de faire attention à la qualité de l'eau. La commune s'interroge sur la mise en place d'un réseau séparé (eaux pluviales, eaux usées).
A Chémeré-le-Roi, en termes de fleurissements, quelques jardinières sont encore installées. La commune n'arrose plus son terrain de football car il n'est plus utilisé, et ne réalise pas de lavage de la voirie. Elle a également supprimé quelques compteurs pour lesquels la consommation était nulle.
Jean-Luc Landelle témoigne également de sa participation en 2022 à une démarche, menée avec le Département et le Réseau des collectivités, avec 3 autres communes. Accompagnée par Synergies, dans le cadre du programme ecod'eau Mayenne porté par le SAGE, nous avons réalisé un diagnostic de notre patrimoine public en matière d'eau, avec l'aide de notre agent municipal. L'idée est d'aller mesurer le débit et le fonctionnement de tous les points d'eau. Globalement, l'analyse de cette démarche montre que le potentiel d'économie pour les communes peut aller jusqu'à 30%, en réalisant un faible investissement en systèmes hydro-économes (mousseurs, stop eau pour les WC, réducteurs de débits, réglages de boutons poussoirs, …).

La visite

Les participants sont invités à visiter les abords de la salle des fêtes et le terrain de football synthétique à proximité.
A cette occasion, Guy Ménard précise qu'auparavant les talus étaient recouverts d'une bâche. La commune a fait le choix de réduire certains points de végétation au profit de l'enherbement de ces espaces. Cela représente un peu plus de tonte mais qui reste facile d'entretien, puisque la commune utilise la technique du mulching (aucun déchet de tonte n'est exporté) et fonctionne avec une gestion différenciée des espaces.
Les changements de pratiques ont également été encouragées avec la démarche de réduction des produits phyto dès 2010. La commune est également attentive aux déchets verts déposés à la déchetterie. Elle essaie désormais de broyer sur place pour que ces déchets servent de paillage aux espaces verts.
En ce qui concerne les habitants, Guy Ménard indiquent que ceux-ci fonctionnent en mimétisme des actions de la collectivité. Les communes doivent donc être moteur.




Ateliers grand public

En fin d'après-midi, en complément de l'atelier réunissant les élus et les agents, un espace pour découvrir les économies d'eau à travers des jeux et des animations a été ouvert à tous les habitants à la sortie de l'école d'Ambrières-les-Vallées. Une centaine de participants sont venus découvrir les 3 stands proposés :

- **l'infiltration c'est la solution** qui explique l'intérêt et les techniques pour gérer ses eaux pluviales par infiltration à la parcelle, animé par le SAGE Mayenne.
- **L'Espace éco** qui détaille les leviers pour économiser de l'eau et de l'électricité dans son logement.
- « **Jeu Vœu l'eau** » pour découvrir les chiffres clés sur l'eau et les éco-gestes liés à l'eau.









Quelques ressources



Les outils de communications

Lien vers la page



Site Ecomotivés 53 (ressources, comptes-rendus des ateliers précédents, outils de communication …)

https://www.ecomotives53.fr/ecomotives-53-collectivites-preservation-des-ressources-en-eau_economies-d-eau.phtml

LISTE DES PARTICPANTS

NOM	Prénom	Fonction	Collectivités / structure
BARBE	EUSEBE	Agent technique	Mairie Argentré
BLIN	Céline	Agent technique	CC Andaine-Passais
BOISNARD	David	Elu	Ambrières-les-Vallées
CAHU	Loïc	Elu.e	Vieuvy
CARRÉ	Guillaume	Elu.e	Mairie de Martigné
CHOLLET	Anne-Laure	Agent	CC Bocage Mayennais
CRUCHON	Mickaël	Autre	SAGE MAYENNE CD53
DEMEUSY	Cyril	Agent technique	DDT 53
ERRAND	Sylvie	Elue	La Ferté-Macé
GARNIER	Roger	Elu	Montreuil-Poulay
GUILLOCHON	Anthony	Agent technique	Ambrières-les-Vallées
HUBERT	Franck	Elu.e	GORRON
LANDELLE	jean luc	Elu.e	chemere le roi
LEBRUN	Mathieu	Agent technique	CDC Andaine-Passais
LENORMAND	Rémy	Elu.e	Parné sur roc et JAVO
MELOT LELIEVRE	Sylvie	Elu.e	Commune de Martigné sur Mayenne
MENARD	Guy	Elu.e	Ambrières-les-Vallées
MICHEL	Louis	Elu.e	CD 53
PINGAULT	Linda	Citoyen.ne	Linda PINGAULT Architecte
ROBERT	Alexis	Agent technique	CD 53
TARLEVE	Martial	Elu	SIHEP
WERNET	Elisabeth	Elu.e	Commune de Saint-Léger-en-Charnie

Liste des excusés

NOM	Prénom	Fonction	Collectivités / structure
HEURTEBIZE	ALAIN	Elu.e	MOULAY - SYBAMA
LE BORGNE	Eric	Autre	Syndicat bassin Sarthe - SAGE Sarthe amont